



Annulation d'un contrat vdi

Par **laurence**, le **16/02/2010** à **16:04**

Bonjour,

j'ai été invitée à une réunion d'information de la sté acn; j'ai signée un contrat via internet avec cette sté; et bien réfléchi je me décide de me retracter dans les 15 jours de réflexion par fax; j'avais versé une somme qui achetait une licence de travail; à l'envoi de mon fax de retractation je demande donc le remboursement de l'argent versée; et là on me dit que mon fax envoyé dans les délais n'est pas valable car il n'est pas signé; cette société a-t-elle le droit de me voler plus de 477 euros alors que je n'ai jamais travaillée pour eux?